



Mairie de Saint-Lanne
Tel 05 62 3170 43
mairie.stlanne@orange.fr
Ouverture le mardi de 9h00 à 12h00

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 MARS 2021 A 19H30

En application des articles L.2121.7 et L.2122.8 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-LANNE

Etaient présents les conseillers municipaux :

BAMFORTH John - BITOUN Danièle - CAPMARTIN Francis - CAYROLLE Odile - CIBIN Corinne - DETHIER Jean-Louis - FRANCOIS Bruno - HASELDEN Rodrick - MAURINO Philippe – SANTACREU Sandrine

Etait excusée : PASCUAL Elisabeth (procuration à Danièle BITOUN).

M. BAMFORTH John a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

En période de crise sanitaire, la séance se tient exceptionnellement dans le foyer municipal, en tenant compte des règles d'hygiène et de distanciation.

A l'ouverture de la séance, Mme le Maire demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le Conseil accepte.

ORDRE DU JOUR :

- Travaux Syndicat d'Electrification 2021
- Instauration signalétique routière
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020
- Choix du devis pour les travaux du beffroi de l'église
- Avis du Conseil sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Questions diverses

1) Travaux Syndicat d'Electrification 2021

Suite à la demande de M. LANNUX, exploitant agricole, le SDE a étudié la possibilité d'enfouir la ligne électrique qui passe actuellement dans sa propriété pour des raisons de sécurité, ainsi que de dévier la propriété MAURINO et CASTET en aérien torsadé. Les conventions de passage ont été signées par les propriétaires.

M. LANNUX s'est engagé à faire réaliser et financer la tranchée pour enfouir le réseau sur ses parcelles.

Le projet est chiffré à 50 000 € HT.

Le SDE a retenu ce projet au titre du programme « ELECTRICITE » pour l'année 2021 pour un financement à 90% du HT. La TVA est financée par le SDE et il y a donc 10 % restant à charge de la commune, soit 5 000 €.

Les travaux sont prévus courant juin après la récolte de la culture de M. LANNUX.

Philippe MAURINO, propriétaire en indivision de la propriété MAURINO, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil accepte la dépense, charge Mme le Maire de prévoir la somme au budget 2021 et l'autorise à signer les documents nécessaires auprès du SDE pour mener à bien le projet.

2) Instauration signalétique routière et informations/voirie

Afin de prévenir les accidents de la circulation dans la commune de SAINT-LANNE, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réglementer la circulation comme suit :

A l'intersection du Chemin de Pénas (VC n°4) et de la Route Départementale 448,

A l'intersection du Chemin de Poulit (VC n°17) et de la Route Départementale 448,

A l'intersection du Chemin de Guillan (VC n°13) et de la Route Départementale 448,

A l'intersection du Chemin de la Gaidelère (VC n°16) et de la Route Départementale 548,

La circulation est réglementée comme suit : Installation d'un « STOP ».

Les usagers circulant sur les voies communales de Pénas, Poulit, Guillan et Gaidelère (VC n°4, 17, 13 et 16) devront marquer un temps d'arrêt et céder la priorité aux véhicules circulant sur les voies départementales n° 448 et 548 considérées comme voies prioritaires.

A l'intersection du Chemin de Pourquet (VC n°6) et de la Route Départementale 465,

A l'intersection du Chemin de Menjarres (VC n°7) et de la Route Départementale 465,

La circulation est réglementée comme suit : Installation d'un « CEDEZ LE PASSAGE ».

Les usagers circulant sur les voies communales de Pourquet et de Menjarres (VC n°6 et 7) devront céder la priorité aux véhicules circulant sur la voie départementale n°465, considérée comme voie prioritaire.

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - 3^e partie - intersections et régime de priorité et 7^e partie - marques sur chaussées- sera mise en place par la commune de SAINT-LANNE.

Pour l'acquisition et la mise en place des panneaux et marquage au sol, la commune a sollicité plusieurs entreprises.

L'entreprise CD Marquage et Résine de Tarbes étant la moins-disant (3 305 € HT), le Conseil autorise à l'unanimité Mme le Maire à valider le devis, sachant qu'une aide financière au titre des amendes de police a été accordée par le Conseil Départemental pour 45% du montant HT.

Info communautaire : La commission voirie a proposé le retour de la gestion des épareuse/banquetteuse par les communes avec un retour de fiscalité conformément au marché passé il y a 5 ans.

Le Conseil Municipal regrette que le retour de fiscalité ne soit pas réévalué car la prestation d'épareuse au kilomètre n'avait pas été révisée depuis 5 ans et passe de 165 à 200 € HT du kilomètre. Ce surcoût serait donc à charge des communes. Le Conseil charge le Maire de faire part de son mécontentement face à cette décision auprès de la com-com.

Un panneau interdit aux véhicules de + 3,5 T a été implanté par la commune de Maumusson, en limite territoriale sur le chemin de Maumusson. M. le Maire a été contacté. Ce panneau permettra de limiter la dégradation de la chaussée. Le problème étant que les véhicules ne sont pas prévenus en amont avant de s'engager dans le chemin. Sur demande de Mme le Maire, un panneau « sauf desserte locale » sera ajouté afin de permettre aux camions desservant l'exploitation de Marie-Annyck FRANCOIS de circuler dans les deux sens.

Les élus seront prochainement conviés par Philippe MAURINO, adjoint délégué à la voirie, pour faire un entretien des panneaux et recenser les points à nettoyer sur le chemin de randonnée.

L'entretien du revêtement des routes se fera cette année (selon accord du technicien voirie communautaire) :

Routes communautaires : - Chemin de la Poutge
 - Chemin de Maumusson
 - Chemin de Pourquet

- Routes communales : - Chemin de Guillan
 - Chemin de Poulit

La commune souhaite également réaliser un entretien des chemins ruraux nécessaires.

3) Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020, Affectation des résultats 2020

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 se décompose ainsi :

Fonctionnement	+164 121,24 €
Investissement	+ 23 411,91 €

	+187 533,15 €

Rappel : un crédit à cours terme de 70 000 € a été remboursé en janvier 2020.

Après avoir donné lecture du compte administratif en l'expliquant aux chapitres, le Maire quitte la salle afin de laisser le conseil municipal statuer sous la présidence de John BAMFORTH, 1^o adjoint délégué au budget. A l'unanimité, le Conseil vote le compte administratif 2020.

Le compte de gestion 2020 est présenté aux Conseillers.

Le Conseil déclare que le compte de gestion, dressé par le receveur et conforme au compte administratif, est visé et certifié conforme. Il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil décide à l'unanimité de reporter les excédents au budget 2021, soit 164 121,24 € en recettes de fonctionnement au compte 002 et 23 411,91 € en recettes d'investissement au compte 001.

4) Choix du devis pour les travaux du beffroi de l'église

Mme le Maire rappelle au Conseil la panne survenue en septembre 2020. Depuis, une seule cloche sonne et ce uniquement frappée et non lancée car il convient de restaurer ou remplacer le beffroi.

Une étude technique avec analyse a été présentée au élus le 23 février et deux devis sont soumis au Conseil par les entreprises BODET et LAUMAILLÉ.

Le Conseil a également demandé le chiffrage de la mise aux normes du paratonnerre et la révision du dispositif anti-intrusion pour les volatiles.

Après avoir analysé les devis poste par poste, et après avoir délibéré, le Conseil décide de retenir le devis de l'entreprise LAUMAILLÉ pour un montant HT de 29 470 € et d'engager les travaux sous réserve d'obtention de subvention de la Région (décision en attente).

Compte-tenu de la consultation des entreprises et des négociations permettant de réaliser des économies, Mme le Maire est chargée de contacter les financeurs afin de voir s'il est possible d'actualiser les attributions de subventions pour en obtenir le maximum.

5) Avis du Conseil sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

L'enquête publique concernant le PLUI se déroule jusqu'au 19 mars. Chaque habitant a été prévenu par un courrier municipal accompagnant un bulletin communautaire dédié.

Mme le Maire et les adjoints ont rencontré le commissaire enquêteur chargé de notre secteur.

Il s'avère que la délibération du 12 décembre 2019 ne figure pas au dossier soumis par la com-com à la commission d'enquête. Or, la commune s'est opposée au zonage établi dans le projet du PLUI et la délibération doit être prise en considération.

Il a été convenu avec le commissaire enquêteur que la municipalité déposera une remarque et joindra le procès-verbal du 12 décembre 2019 au registre de consultation du PLUI.

Le Conseil Municipal, renouvelé en partie le 15 mars 2020, souhaite redélibérer sur ce dossier et confirmer la délibération et ses motivations déjà votées et demande à Mme le Maire de joindre la délibération au registre de l'enquête publique :

« Notre commune est actuellement régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU). Le Conseil a examiné le zonage du projet de PLUI pour la commune et a pris note de la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2019. Le projet a été arrêté en conseil communautaire le 17 décembre 2019 et notre commune s'est opposée au projet, conformément à la délibération communale.

Suite au renouvellement du Conseil, les nouveaux élus maintiennent la même position et constate que la délibération du 12 décembre 2019 ne figure pas au dossier de l'enquête publique du PLUI.

Aussi, le Conseil Municipal est conscient qu'il est impératif de gérer efficacement l'espace, notamment agricole en préservant les terres cultivées. Cependant, nous maintenons que notre commune n'est absolument pas consommatrice de foncier puisque rares sont les permis de construire déposés au cours des dernières années. Plusieurs maisons anciennes se sont rénovées, privilégiant ainsi la conservation du bâti existant.

Notre village possède une particularité, il s'agit d'un « village-rue » urbanisé sur un seul côté, en fonction de la topographie, et nous possédons de nombreux quartiers : Menjarres, Route de Cannet, Parc des Nègres, Pénas, le Luc, le Carchet, le Bidos, Route de Viella... à chaque fois, ces quartiers sont constitués de plusieurs maisons. Les réseaux d'eau, électricité et téléphone sont présents et pourraient supporter quelques constructions supplémentaires.

Notre commune est très isolée des centre-bourgs et des services et il est compliqué pour nous d'attirer des familles pour venir vivre dans notre village typique, rural, où il fait bon vivre, mais où malheureusement le travail et les services administratifs, santé, transports publics et télécommunications font défaut.

La municipalité fait en parallèle des travaux d'aménagement du village pour embellir notre cœur de village et rénover le patrimoine communal.

Aussi, après de nombreuses réunions de travail avec le bureau d'étude chargé d'élaborer le PLUi et nos sollicitations pour faire reconnaître certains quartiers et terrains à urbaniser mais sans succès, il nous est inconcevable de cautionner que certaines demandes de permis de construire seront refusées, alors même que les réseaux le permettent et cela, sans impacter grandement le foncier agricole.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal maintient sa position et :

- 1) désapprouve le zonage établi dans le projet de PLUi.
- 2) demande à ce que les terrains ayant déjà bénéficié d'autorisation d'urbanisme (CU et PC) restent constructibles.
- 3) s'engage à ce que les terrains utilisés pour les constructions nouvelles présentent peu d'intérêt pour l'agriculture.
- 4) demande de la souplesse dans le zonage afin qu'il puisse être élargi à toute parcelle située dans les quartiers correctement desservis en voirie, eau, électricité et téléphone,
- 5) s'engage afin de pouvoir accueillir de nouvelles familles et de préserver un avenir favorable à notre commune, à ce que toute construction nouvelle soit validée par une délibération du Conseil Municipal
- 6) demande à ce que cette délibération soit prise en compte par la commission dans le cadre de l'enquête publique et charge Mme le Maire de la diffuser.
- 7) demande à Mme le Maire de voter contre le projet de PLUI en l'état lors du vote communautaire. »

6) Questions diverses

- Un point est fait sur les travaux faits et à venir et sur les demandes de subventions en cours.
 - Drainage du petit foyer et couverture du petit foyer faits
 - Ravalement de la façade ouest du petit foyer et nord du foyer programmé pour le printemps 2021
 - Evacuation eaux pluviales esplanade de l'église et sacristie faite, et en même temps, la réalisation d'une plateforme bétonnée pour déposer les bacs à verre et papier en bas de l'église (demande de la Com-Com).

Subventions : Nous attendons la décision de la Région au titre du FRI pour le beffroi de l'église et du Conseil Départemental pour le FAR 2021.

Mme le Maire informe le Conseil qu'une étude proposera la solution la plus adaptée pour permettre l'accès à l'église des personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur.

- Le plan de relance de l'Etat propose de financer des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux. L'entretien de la voirie et travaux du SDE étant prévus en 2021, les services du PETR du Pays du Val d'Adour nous conseillent de réaliser, dès 2021, un diagnostic de performance énergétique pour faire un état et prendre les décisions qui s'imposent. Le Conseil accepte.
- Sur demande du service des impôts, une Commission Communale des Impôts Directs doit se tenir prochainement.
- Urbanisme : un rappel des constructions soumises à déclaration sera fait dans le prochain bulletin. Le règlement du PLUI prochainement applicable imposera de nouvelles directives.
- Plan Communal de Sauvegarde : la Préfecture doit organiser prochainement une consultation des Mairies afin de finaliser les PCS.
- L'ordinateur du secrétariat a dû être remplacé en urgence et l'ensemble des logiciels ont été réinstallés.
- Les élections départementales et régionales sont programmées pour les 13 et 20 juin 2021. Mme le Maire demande aux élus de se rendre disponibles ces deux jours.
- Orange : Mme le Maire informe qu'elle est régulièrement en contact avec Orange et les parlementaires afin de résoudre le problème récurrent de connexion internet et de réseau de téléphonie mobile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.

BAMFORTH John	BITOUN Danièle	CAPMARTIN Francis	CAYROLLE Odile	CIBIN Corinne
DETHIER Jean-Louis	FRANCOIS Bruno	HASELDEN Rodrick	MAURINO Philippe	PASCUAL Elisabeth <i>Procuration à Danièle BITOUN</i>
SANTACREU Sandrine				

Sandrine SANTACREU, Maire.


